

Sous la présidence de Monsieur Norbert GAINVILLE, Maire

Étaient absents : MM LEVACHER JEANDIN (excusés)

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2004

La présentation du compte administratif se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Compte administratif principal						
Résultats reportés		444 183,26	105 100,97			339 082,29
Opérations de l'exercice	745 262,40	938 099,53	837 288,65	1 200 681,00	1 582 551,05	2 138 780,53
TOTAUX	745 262,40	1 382 282,79	942 389,62	1 200 681,00	1 582 551,05	2 477 862,82
Résultats de clôture		637 020,39		258 291,38		895 311,77
Restes à réaliser			493 026,00	201 138,00	493 026,00	201 138,00
TOTAUX CUMULÉS		637 020,39	493 026,00	459 429,38	493 026,00	1 096 449,77
RÉSULTATS DÉFINITIFS		637 020,39	33 596,62			603 423,77

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LE LOTISSEMENT LES GENÊTS DE L'ANNÉE 2004

La présentation du compte administratif se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Compte administratif principal						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	14 319,16	14 319,16	14 319,16		28 638,32	14 319,16
TOTAUX	14 319,16	14 319,16	14 319,16		14 319,16	
Résultats de clôture			14 319,16		14 319,16	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS			14 319,16		14 319,16	
RÉSULTATS DÉFINITIFS			14 319,16		14 319,16	

COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2004

Le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle aucune observation ou réserve.

COMPTE DES GESTION DU BUDGET ANNEXE LE LOTISSEMENT LES GENÊTS SII DE L'ANNÉE 2004

Le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle aucune observation ou réserve.

BUGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2004

Le résultat dégagé au Compte Administratif de l'année 2004 est affecté de la façon suivante :

En section de fonctionnement

Recettes
article 002 Résultat de fonctionnement reporté
603 423 € 77

En section d'investissement

Recettes
Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé
33 596 € 62

Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
258 291 € 38

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES GENÊTS II : AFFECTATION

DU RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2004

Le résultat dégagé au Compte Administratif de l'année 2004 est affecté de la façon suivante :

En section d'investissement

Dépenses
Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 14 319 € 16

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2005

Le budget primitif de l'année 2005 est adopté
Les crédits de la section de fonctionnement, s'élèvent en recettes et en dépenses à : 1 402 449 €
Les crédits de la section d'investissement, s'élèvent en recettes et en dépenses à : 1 147 978 €

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2005 DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES GENÊTS SII

Le budget primitif est adopté
Les crédits de la section de fonctionnement, s'élèvent en recettes et en dépenses à : 405 213 €
Les crédits de la section d'investissement, s'élèvent en recettes et en dépenses à : 121 099 €

VOTE DES TAUX

Les taux des quatre taxes sont fixés à

Taxe d'habitation	9.94 %
Taxe foncière sur le bâti	15.95 %
Taxe foncière sur le non bâti	34.99 %
Taxe professionnelle	6.69 %

ACHAT DE MATÉRIEL

Le matériel suivant sera commandé à Monsieur Antoine VASSEUR - Place Daniel Boucour à Val de Saône :
- 1 étau au prix de H.T 291 € 81 T.T.C
349 € 01
- 1 visseuse au prix de H.T 240 € 00 T.T.C
287 € 04
- 1 compresseur au prix de H.T 417 € 22 T.T.C
499 € 00

OPÉRATION « TICKET SPORT » 2005-2006 : DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention est demandée la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et au Conseil Général dans le cadre du dispositif « Ticket Sport »
Cette opération se déroulera pendant les vacances scolaires de l'été 2005, la toussaint 2005, Noël 2005, Hiver 2006 et Printemps 2006.

TARIFS DES ANIMATIONS PENDANT LES VACANCES DE PÂQUES

Le tarif des animations organisées pendant les vacances de Printemps sont fixés à :
- Piscine à vagues de Cléon : Val de Saône 1 € 00
Hors Commune 2 € 00
- Accrobranches à Préaux : Val de Saône 6 € 00
Hors Commune 8 € 00

INITIATION SPORTIVE PENDANT LES VACANCES DE PRINTEMPS

Un animateur sportif interviendra auprès des Jeunes pour une initiation aux sports de combat pendant les vacances de Printemps
Cette animation sera réalisée par l'association - Zanshin Mugen Kan - B.P 1187 76176 ROUEN Cedex 1
Le montant s'élève à T.T.C 110 € 50

CLSH EMPLOIS SAISONNIERS D'AGENTS D'ANIMATION

Les animateurs recrutés pour le Centre de Loisirs organisé pendant les vacances de Printemps sont tous titulaires du

BAFA, alors que la délibération prévoyait l'embauche de 2 titulaires du BAFA et de 2 stagiaires BAFA.

Les 4 agents d'animation seront rémunérés à l'indice brut 260.

CLSH : CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE REPAS

Les repas sont fournis par la Cuisine Évolutive - Château de Bois Himont 76190 Bois Himont pour la période du 11 avril au 22 avril 2005.

ZONE ARTISANALE : VENTE D'HERBE

L'offre unique reçue à la suite de l'avis pour la vente d'herbe de la parcelle AI 276 sur la zone artisanale de Varvannes a été faite par Mr & Mme Denis LESUEUR domiciliés Chemin des Vausseries à Val de Saône. Le montant s'élève à 100 € 00.

DESTRUCTION D'INSECTES PAR LE SDIS

La prise en charge des interventions de destructions d'insectes chez les particuliers continuera à être facturée au bénéficiaire, directement par le SDIS.

TRANSPORT D'UN ÉLÈVE VERS LE COLLÈGE DE DOUDEVILLE

La participation de 39 € 00 aux frais de transport d'un enfant de Val de Saône, élève de 6^e au collège de Doudeville ne sera prise en charge.

En effet la Commune de Val de Saône a adhéré au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive de la Région d'Yerville et celui-ci propose un service de transport pour les enfants de Val de Saône fréquentant le collège d'Yerville

SUBVENTIONS : ANNÉE 2005

les subventions suivantes sont attribuées :

UNICEF :	500 € 00
Prévention Routière :	100 € 00
Aides familiales rurales :	381 € 00
Association Sportive de Football :	2 000 € 00
Coopérative scolaire de l'école primaire :	10 340 € 00
Foyer Rural :	3 000 € 00
Centre Lefort :	46 € 00
Amicale des Anciens Combattants :	533 € 00
Association Florysage :	167 € 00
Association Tourisme et Loisirs :	300 € 00
Centre de Secours des Pompiers de Tôtes :	50 € 00
Association cyclotourisme de Val de Saône :	400 € 00
Station Vertes de Vacances :	400 € 00
Association Culturelle de Val de Saône :	800 € 00